

// AMIANTE

LE RÉSEAU EUROPÉEN NICOLE CRÉE UN GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AMIANTE DANS LES SOLS

En octobre 2017, lors de leur conférence à Copenhague, les membres du réseau européen NICOLE ont décidé de créer un groupe de travail sur l'amiante dans les sols. Ce groupe de travail a pour mission de procéder à un benchmarking sur les pratiques européennes de gestion de l'amiante dans les sols. Il doit notamment :

- Collecter et comparer les guides et les normes existantes ;
- Vérifier les options de traitement et d'élimination actuelles ;
- Faire un état des lieux de la recherche existante et identifier les opportunités d'innovation ;
- Partager des études de cas.

L'objectif final de ce travail est de créer un livret présentant l'origine naturelle et industrielle de l'amiante ainsi que des recommandations pour réaliser les investigations et la gestion des sites pollués par ce matériau, à l'image du travail déjà réalisé par le réseau NICOLE¹ sur le mercure.

Pour mener à bien ce travail, quatre sous-groupes ont été créés (réglementation, laboratoire, remédiation, innovation). Chacun d'entre eux a rédigé la partie du questionnaire de benchmarking le concernant en gardant à l'esprit les éléments suivants :

- Partager des connaissances ;
- Apprendre des autres – le bon et le mauvais ;
- Avoir une visée paneuropéenne ;
- Possibilité de préconiser une approche harmonisée et pragmatique du risque.

Ce questionnaire a été largement diffusé, sur le site de NICOLE, auprès des membres de l'UPDS, via les réseaux professionnels des leaders des sous-groupes, comme CL : AIRE ou encore le Common Forum. Il a été divisé en sept sous-sections :

1. Réglementation (14 questions)
2. Bonnes pratiques et guide industriel (10 questions)
3. Les méthodes d'analyse (15 questions)
4. Déchets et stockage (6 questions)
5. Les options de remédiation (19 questions, plus une demande pour des études de cas)
6. Recherche et innovation (2 questions)
7. Divers (informations utiles en sus de celles ci-dessus)

Il a été précisé qu'il n'était pas nécessaire de répondre à tout le questionnaire.

A ce jour, sept questionnaires ont été retournés : UK (1 questionnaire), France (3 questionnaires), Belgique (1 questionnaire), Portugal (1 questionnaire) et Italie (1 questionnaire) auxquels s'ajoutent les questionnaires renseignés par les leaders des sous-groupes. La section laboratoire a été renseignée par ALS pour le Royaume Uni, la République tchèque et la Suède.

Malgré ce faible retour, un premier constat a pu être fait. Sur la base des réponses recueillies, il semblerait, ainsi que l'indique le tableau ci-dessous, que seuls les Pays-Bas, la Belgique et le Royaume-Uni disposent d'une réglementation concernant l'amiante dans les sols, ainsi que de concentrations limites à respecter.

Pays	Existence d'une réglementation sur l'amiante dans les sols ?	Amiante régulièrement recherchée dans les sols ?	L'amiante dans les sols est-elle perçue comme un problème ?	Existence de valeurs-seuils ?
Allemagne	Non	Non	Non	Identification visuelle
Belgique	Oui	Oui	Prise de conscience en cours : donc oui, de plus en plus !	10-100 mg/kg
Espagne	Non	Non	Non	Identification visuelle
France	Non	Non	Non, mais prise de conscience en cours	Identification visuelle
Hongrie	Non	Non	Non	-
Italie	Non	Seulement dans les sols de surface	Non	Identification visuelle et 1000 mg/kg
Pays-Bas	Oui	Oui	Oui	10-100 mg/kg
Pologne	Non	Non	Non	-
Royaume-Uni	Oui	Oui	Oui	"Trace" + 10-1000 mg/kg

1- Pour télécharger le livret NICOLE sur le Mercure, [cliquer ici](#).



Par ailleurs, l'enquête a mis en évidence :

- Des facteurs forts d'harmonisation :
 - Norme internationale pour les essais à l'air (ISO 14966: 2002) - utilisation des méthodes analytiques SEM² et EDXA³ ;
 - Norme de sécurité du travail de l'UE (2009/148 / CE - 0.1 f/cm³ à WHO 1997)
- Et d'autres moins forts :
 - Règlement de l'UE sur les déchets (seuil de 1000 mg/kg de déchets dangereux).

Le prochain workshop du réseau NICOLE à

Bristol en novembre 2018 sera l'occasion de faire le point sur ces différents aspects. Les sujets remédiation et recherche/innovation seront débattus à cette occasion.

Si vous souhaitez participer à cette enquête de benchmarking concernant l'amiante dans les sols, vous pouvez accéder au questionnaire téléchargeable à partir de la page d'accueil du site NICOLE : <http://www.nicole.org> puis retourner vos réponses à l'adresse suivante : mail@elze-lia.nl ■

Jean-Louis SEVEQUE - UPDS



NICOLE <http://www.nicole.org> est un réseau européen dont l'objectif est la gestion durable des sols impactés par l'activité industrielle. NICOLE vise à développer la coopération entre l'industrie, les universités et les prestataires de services sur le développement et la mise en œuvre de technologies adaptées.

L'objectif global est d'identifier, d'évaluer et de gérer les terres impactées par l'activité industrielle de manière proactive, efficace, rentable et de façon durable. Pour cela, NICOLE concentre ses activités dans trois domaines principaux :

- Animation d'un réseau européen d'échange de connaissances scientifiques, de bonnes pratiques et de retour d'expérience pour gérer durablement les terres contaminées ;
- Réalisation de projets collaboratifs et interdisciplinaires axés sur la recherche et le transfert de connaissances pour répondre aux besoins identifiés ;
- Développement et renforcement des relations avec d'autres réseaux.

2- SEM : « Scanning Electron Microscopy » : microscopie électronique à balayage

3- EDXA : « Energy Dispersive X-ray Analysis » : Spectrométrie à dispersion d'énergie